

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AOÛT 2015

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 3 août 2015 à 19 h 30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Denis Prescott, Jacques Martial, Simon Leduc et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Madame Carole Rocheleau agissait à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après méditation, Madame la Mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

292-08-2015 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que Madame Carole Rocheleau soit et est nommée pour agir à titre de secrétaire de la présente assemblée compte tenu de l'absence de madame Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité.

293-08-2015 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

294-08-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET 2015

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2015 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

295-08-2015 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de juillet 2015 tels que lus, les chèques numéro 12 253 à 12 346 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme 442 477.05 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Adoptée à l'unanimité.

Mairesse

Adjointe administrative et
secrétaire d'assemblée

296-08-2015 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2015

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 31 juillet 2015 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

297-08-2015 LES PLACEMENTS RIGMA - DEMANDE DE SUBVENTION

Attendu que la municipalité de Mandeville a accepté par la résolution numéro 171-05-2015 la demande de crédit de taxes des Placement Rigma inc., propriétaires du 235 rue de l'Anse-aux-Outardes, matricule 1333-24-4946;

Attendu que le remboursement est séparé en quatre (4) versements pour l'année 2015.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde un crédit de taxes représentant le troisième versement de l'année 2015 au montant de 2 239.10 \$ et émet le chèque au nom des Placements Rigma inc.

Adoptée à l'unanimité.

298-08-2015 LETTRE D'ENTENTE AVEC LE MTQ - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la lettre d'entente telle que déposée concernant l'utilisation des fichiers de conception d'un réseau pluvial fourni par le ministère des Transports du Québec, projet numéro 154101570, dossier numéro 8801-14-0003 pour la réfection de la rue Desjardins.

Adoptée à l'unanimité.

299-08-2015 VŒUX DE FÊTE - MADAME GERTRUDE DESSAILLIERS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville souhaite bon anniversaire à Madame Gertrude Dessailliers pour ses 90 ans.

Adoptée à l'unanimité.

300-08-2015 AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville permet aux Trouvailles de Mandeville d'utiliser la salle gratuitement pour la cueillette de denrées le 13 décembre 2015 de 8 h 30 à 16 h et pour la distribution de la guignolée le 14 décembre 2015 de 9 h à 15 h;

Que la municipalité autorise d'effectuer un barrage routier en face du bureau municipal le 13 décembre 2015 de 10 h à 15 h, le prêt de cônes orange pour cet évènement et que par la présente résolution la municipalité se dégage de toute responsabilité.

Que la municipalité paye 600.00 \$ pour l'achat de dindes afin de les distribuer dans les paniers de Noël payable directement à Bonichoix Gloria et José Desrochers sur présentation de la facture.

Adoptée à l'unanimité.

301-08-2015 LOCATION - SHED 31 RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville loue à la compagnie LES REVÊTEMENTS DE BOIS INC. un local situé au 164-A rue Saint-Charles-Borromée.

Que le prix de location soit de 500.00 \$ par mois, payable à tous les 1^{ers} du mois et pour une période de deux (2) ans à partir du 1^{er} septembre 2015.

Que le locateur s'engage à payer le chauffage et la téléphonie.

Que si la municipalité ou le locateur veut mettre fin à la location avant l'expiration de la durée initiale, un avis écrit au moins trois (3) mois à cet effet soit livré soit à la municipalité ou au locateur.

Adoptée à l'unanimité.

302-08-2015

APPUI À LA GESTION DE L'OFFRE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE (PTP)

ATTENDU qu'il y a dans Lanaudière, 226 entreprises laitières, 166 entreprises produisant de la volaille et 17 entreprises productrices d'œufs de consommation et que ces fermes représentent près du quart des fermes de Lanaudière et produisent 40 % des revenus agricoles de la région. (247 M\$ de revenus pour ces trois productions combinées.);

ATTENDU que l'agriculture occupe une grande étendue de notre territoire et que les revenus et les taxes qu'elle génère sont très significatifs;

ATTENDU les négociations du Partenariat transpacifique (PTP) ont cours actuellement entre le Canada et 11 autres pays;

ATTENDU qu'une entente est imminente et que les pressions sont fortes pour que le Canada ouvre plus grande ses portes pour les produits sous gestion de l'offre;

ATTENDU que malgré la promesse du gouvernement canadien affirmant qu'il protégerait la gestion de l'offre avec ses trois piliers (contrôle des importations, planification de la production et prix aux producteurs), celui-ci a accordé, en 2013, plus de 17 700 tonnes de fromages à l'Europe dans l'entente de l'AECC;

ATTENDU que le gouvernement nous parle déjà de compensations avant même la signature de l'entente du PTP, laissant présager qu'il pourrait accorder à nouveau des accès supplémentaires, affaiblissant une fois de plus un des trois piliers de la gestion de l'offre soit le contrôle des importations;

ATTENDU que le système canadien de gestion de l'offre est l'un des plus justes au monde, que le consommateur ne gagnerait rien advenant l'abolition de ce système et que des entreprises agricoles seraient fragilisées voire même appelées à disparaître;

ATTENDU que les secteurs sous gestion de l'offre ne sont pas subventionnés puisque leurs prix sont fixés en fonction des coûts de production des fermes les plus performantes et que le producteur est payé de façon équitable;

ATTENDU l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques pour conserver la gestion de l'offre intégrale avec ses trois piliers sans accès supplémentaires à notre marché.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Leduc

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

QUE la municipalité de Mandeville fasse appel au gouvernement fédéral, par le biais du premier ministre Stephen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant aucun accès supplémentaire à nos marchés sous gestion de l'offre dans le cadre du PTP.

Adoptée à l'unanimité.

REGLEMENTATION

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller, André Desrochers donne un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement qui vise à modifier le règlement de nuisances no. 235-2011 afin d'inclure la berce du Caucase comme plante nuisible. En vertu de l'article 445 du code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

VOIRIE

303-08-2015 RB EXCAVATION - SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission datée du 20 juillet 2015 de RB EXCAVATION pour le broyage sur 700 mètres de long, scarifier et niveler sur toute la largeur avec les accotements de la rue de l'Anse-aux-Outardes Sud d'une somme de 7 925.00 \$ \$ plus les taxes.

Que les travaux devront être exécutés entre le 19 octobre et le 16 novembre 2015.

Que cette dépense soit payée à même le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Adoptée à l'unanimité.

304-08-2015 APPEL D'OFFRES - LAC MANDEVILLE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire deux (2) appels d'offres sur le site du SE@O concernant les travaux au Lac Mandeville le tout tel que déposé :

- Pour la pulvérisation et rechargement sur une longueur d'environ 6.3 km et une largeur de 7 mètres.
- Pour le traitement de surface double sur une longueur d'environ 6.3 km et une largeur de 7 mètres.

Que le traitement de surface double soit exécuté au printemps 2016.

Que ces travaux soient payés à 50 % de l'aide financière dans le cadre du volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local du Programme Réhabilitation du réseau routier local et 50 % par le fonds local des carrières et sablières.

Que ces appels d'offres soient conditionnels à l'obtention de la subvention.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

305-08-2015 SOCCKER ÉTÉ 2015 - REMBOURSEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville rembourse trente-cinq (35) pour cent des frais d'inscription pour huit (8) joueurs de Mandeville, d'une somme de 304.50 \$ pour la session d'été 2015 du soccer.

Que la municipalité de Mandeville émette le chèque à l'ordre de Ville Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité.

306-08-2015 ASSOCIATION DES PÊCHEURS DU LAC MASKINONGÉ - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Demande de soutien financier d'une somme de 150.00 \$ pour l'année 2015 afin d'offrir le dîner et remettre un cadeau à chaque enfant du camp de jour.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde un soutien financier de 150.00 \$ à l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé.

Adoptée à l'unanimité.

307-08-2015 KB ÉLECTRIQUE INC. - SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de KB ÉLECTRIQUE INC. portant le numéro 479 et datée du 27 juillet 2015 d'une somme de 3 424.00 \$ plus les taxes et incluant l'installation pour une lumière DEL à la piste d'hébertisme.

Que cette dépense soit payée en partie à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

308-08-2015

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 - SUBVENTION

Attendu que la municipalité de Mandeville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Attendu que la municipalité doit effectuer des travaux au bureau municipal et désire utiliser le 20 % dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 pour effectuer lesdits travaux.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Mandeville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

309-08-2015 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Francine Bergeron, mairesse

Carole Rocheleau Adjointe
administrative et secrétaire
d'assemblée